

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2196-1-2022

Assemblée de consultation sur le premier projet de règlement 2196-1-2022 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 en y intégrant l'ensemble de la zone C72a.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 2196-1-2022.

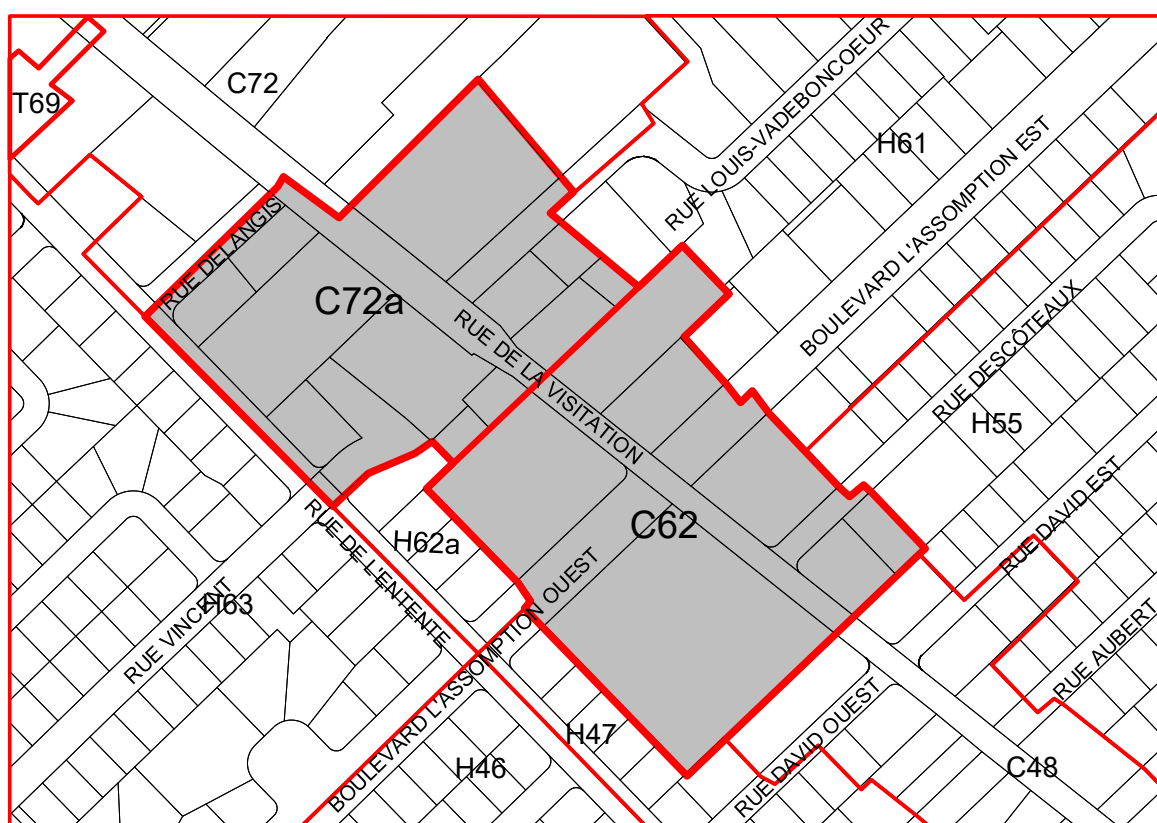
AVIS est par la présente donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

**QUE** le conseil municipal, à la suite de l'adoption par la résolution 2022-04-108, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, d'un projet de règlement (voir description détaillée ci-dessous), portant le n° 2196-1-2022, visant la modification du règlement de zonage 523-1989, tiendra une assemblée publique de consultation le **30 mai 2022, à compter de 20 h**, dans la salle du conseil située au 370, rue de la Visitation, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**QUE** l'objet de ce règlement est d'agrandir la zone C62 en y intégrant l'ensemble de la zone C72a afin d'y permettre l'habitation multifamiliale avec des usages de commerces ou de services au rez-de-chaussée en front de la rue de la Visitation;

**QUE** les dispositions du précédent paragraphe affectent les zones C62 et C72a;

Lesquelles zones sont délimitées de la manière suivante :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, M. le maire Robert Bibeau expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** la description des zones C62 et C72a et le projet de règlement peuvent être consultés aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 4 mai 2022.

**(Signé)**

---

**Me Louis-André Garceau, avocat**  
Greffier